



Entretien



Coup d'œil sur la défibrillation cardiaque externe



www.arlod.fr

Entretien entre le **Docteur Bruno Thomas-Lamotte**, secrétaire général de l'association ARLOD (Association pour le Recensement et la Localisation des Défibrillateurs – www.arlod.fr), association Loi 1901 soutenue par le Ministère de la Santé, et **Monsieur Jean-Louis Coulon**, Directeur Général de la société DEFIBRIL (MATECIR SAS).

Dr Thomas-Lamotte : MATECIR SAS a repris la société DEFIBRIL en mai 2012, comment êtes-vous venu à cette décision de reprise ?

JL Coulon : Cette décision a fait suite à un audit que j'avais mené sur l'utilisation des défibrillateurs automatiques externes (DAE) en France. Le constat m'avait vraiment surpris. D'abord le nombre de décès liés à la fibrillation cardiaque - énorme - 40 à 45 000 décès par an en France. Mais aussi le sous-équipement en DAE des collectivités publiques et entreprises privées et la méconnaissance des dispositions réglementaires et juridiques, notamment en matière de maintenance pourtant obligatoire !

On peut ainsi trouver des DAE dont les consommables sont périmés, ce qui empêchera leur fonctionnement le moment venu. Enfin, j'ai été sidéré par les ravages de la vente de DAE sur Internet, sans conseil adapté, ce qui conduit par exemple à équiper des installations extérieures avec des appareils conçus pour une installation en intérieur ! J'ai même vu certains sites internet n'hésitant pas à vanter des DAE dont "la maintenance n'est pas nécessaire...", ce qui est impossible. Et dans le cas d'un DAE ne fonctionnant pas pour défaut de maintenance, la responsabilité du titulaire du DAE sera très probablement, pour ne pas dire certainement, engagée.

Dr Thomas-Lamotte : Quel bilan tirez-vous des mois qui se sont écoulés depuis cette reprise ?

JL Coulon : Pour répondre aux conclusions de l'audit, notre priorité a été de mettre en place au plus vite une nouvelle stratégie pour DEFIBRIL, qui s'articule désormais autour de quatre axes :

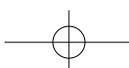
- **L'élaboration d'une prestation conseil** pour un choix d'équipement spécifiquement adapté à la situation du client, prestation basée sur 5 études de terrain (dont un questionnaire auquel plus de 100 secouristes professionnels ont répondu en donnant leurs recommandations en fonction des différentes situations), sur une veille réglementaire et juridique et sur une veille technique. Cette prestation a déjà été mise à la disposition de plus de 400 communes et 100 entreprises.
- **Le développement de nos activités de formation** au secourisme et à l'utilisation des DAE.
- **Le renforcement de nos activités de maintenance** par une augmentation significative du nombre de nos techniciens, tous salariés directs de DEFIBRIL et tous professionnels du secourisme et formateurs.
- **La sélection rigoureuse des marques que nous distribuons, Philips, Zoll et PhysioControl**, qui répondent aux quatre exigences que nous estimons essentielles : des marques références depuis plus de 20 ans en cardiologie hospitalière, des fabricants disposant d'une "vraie" filiale en France (ce qui signifie un engagement de suivi dans la durée), des marques disposant à la fois de l'agrément réglementaire européen (marquage CE) et américain (approbation FDA) ce qui signe la plus grande sécurité d'utilisation d'autant que nous veillons à ce que nos produits n'aient pas fait l'objet d'alertes de vigilance de la part de l'ANSM (ex-AFSSAPS).

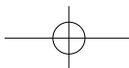
Un an après la reprise, la société compte 6 salariés administratifs, 6 attachés commerciaux et 22 techniciens déployés sur toute la France encadrés par 3 responsables techniques.

Nous avons également conduit une étude auprès de **1 000 habitants** de communes équipées de DAE et, à notre grand étonnement, nous avons constaté que seulement **2,8 %** de ces habitants connaissent l'emplacement du ou des DAE de leur commune, d'où le très grand intérêt de votre association !

Dr Thomas-Lamotte : Effectivement, ARLOD® (Association pour le Recensement et la Localisation des Défibrillateurs), association à but non lucratif totalement indépendante, créée par des médecins urgentistes, des spécialistes de l'internet et des nouvelles technologies, a pour objectif de recenser, localiser les défibrillateurs et de mettre les informations à la disposition de tous les services de secours.

Lorsqu'un service d'urgence (SAMU-Centre 15, SDIS ...) est alerté par le témoin d'un arrêt cardiaque (AC), il donne les conseils de prise en charge (exécution immédiate de compressions thoraciques) mais n'est bien souvent pas en mesure d'indiquer où se trouve le ou les défibrillateurs les plus proches.





ARLoD® a donc développé un logiciel, Geoline, qui recherche les DAE les plus proches, calcule les temps de trajet (mode piéton, mode voiture) et classe et propose les DAE accessibles à l'heure de l'AC.

Pour que cette intégration des DAE dans la chaîne de survie soit efficace, deux conditions sont nécessaires, d'une part un recensement le plus exhaustif possible des défibrillateurs et d'autre part, l'assurance d'une maintenance des DAE. Votre activité d'assistance et de maintenance des DAE nous intéresse pour la mise à jour de nos données.

JL Coulon : Afin de contribuer à votre action de géolocalisation si utile, nous allons effectivement mettre à votre disposition notre fichier de maintenance, soit plus de 3 200 contrats d'assistance/maintenance localisés dans la France entière. Et nous ne manquerons pas de continuer à enrichir votre base de données, d'autant que nous enregistrons une augmentation très soutenue de nos prestations de maintenance, avec une croissance de 33 % entre septembre 2012 et juin 2013.

Dr Thomas-Lamotte : Merci pour votre engagement et votre coopération à la chaîne de survie. Cette croissance est effectivement impressionnante, à quoi l'attribuez-vous ?

JL Coulon : Les études que nous avons menées sur le terrain et les données collectées par les professionnels du secourisme et les divers fabricants de DAE convergent pour montrer que plus de 20 % des DAE actuellement installés ne font pas l'objet d'une maintenance régulière (notamment remplacement de la batterie et des électrodes) alors que cette maintenance est pourtant rendue obligatoire par les textes réglementaires, afin de garantir le bon fonctionnement du DAE dans le temps. Les diverses actions d'information et formation que nous menons sur ce point réglementaire permettent de combler progressivement cette carence. Et de plus en plus de responsables de sites, publics et privés, prennent la décision de s'équiper en DAE, en faisant confiance à DEFIBRIL tant pour la vente du matériel le mieux adapté à la configuration de leur site que pour la maintenance de leurs appareils.

Il faut dire que notre démarche de maintenance est particulièrement rigoureuse, assurée par nos techniciens tous professionnels du secourisme et avec la certification des fabricants que nous distribuons. Notre intervention porte notamment sur 20 points de contrôle et diagnostic, avec remise systématique d'un rapport destiné au "registre de sécurité". Nous n'avons donc eu aucun mal à nous mettre en conformité avec les préconisations de la **norme AFNOR publiée en mai 2013 (NF - S 99-170 "Maintenance des Dispositifs Médicaux")** puisque nous les respectons déjà !

De plus, nos clients disposent d'une **veille technique permanente (8 h-22 h, 7 jours/7)** accessible par un numéro fixe de "hot line" téléphonique.

JL Coulon : ARLoD étant un acteur historique en termes de DAE, puisque vous êtes présents depuis presque 5 ans, comment voyez-vous l'évolution de ce domaine, notamment en termes de législation, tant pour les responsables de collectivités ou d'entreprises que pour les constructeurs ?

Dr Thomas-Lamotte : Depuis le **décret n° 2007-705 du 4 mai 2007** permettant l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des non médecins, la question de la déclaration des défibrillateurs est posée. Nos contacts réguliers avec le **Ministère de la Santé et la Direction Générale de la Santé** nous permettent de penser qu'un arrêté définira les modalités de déclaration des défibrillateurs permettant leur localisation. Ceci ne résoudra pas tous les problèmes. Restera entière la question de la maintenance de ces appareils pour être certain qu'ils sont opérationnels. De plus, le travail de recensement et de suivi de tous les DAE mis en place avant cet arrêté doit se poursuivre. C'est pourquoi la coopération entre ARLoD et les fabricants et distributeurs est nécessaire et doit se développer.

JL Coulon : Il faut tout mettre en œuvre pour que plus de vies soient sauvées. Il ne s'agit pas d'une fatalité et nous sommes encore trop éloignés des résultats obtenus dans les pays scandinaves notamment. Vous pouvez compter sur nous.

Dr Thomas-Lamotte : En cas d'arrêt cardiaque, le message reste toujours le même : appeler le 15, masser et défibriller. Le registre électronique des arrêts cardiaques (RéAC) montre que, sur les plus de 15 000 arrêts recensés entre juillet 2011 et août 2013, **un défibrillateur était présent dans seulement 4,5 % des cas et utilisé seulement 6 fois sur 10.**

Il y a encore beaucoup à faire en termes d'implantation de DAE et en particulier de DAE disponible 24 heures sur 24. Il faut aussi tenir compte du fait que 70 % des AC ont lieu au domicile. Il y a encore beaucoup **d'information, d'initiation et de formation** à réaliser et à reconduire chaque année.

C'est grâce à un effort soutenu dans le temps que des vies pourront être sauvées et que la France pourra enfin obtenir des taux de survie comparables à ceux des pays qui nous ont devancé dans ces actions.

MATECIR DEFIBRIL

J-L Coulon

1 avenue Henri Dunant - 06100 NICE

Tél : 04 93 01 46 54

contact@defibril.fr

www.defibril.fr

ARLoD

B. Thomas Lamotte

75 rue St Charles - 75015 PARIS

Tél : 06 13 83 51 41

bruno.thomas-lamotte@arlod.fr

www.arlod.fr

